UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

CSAD GUADELOUPE

Le mot DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

UFAP UNSa JUSTICE DE GUADELOUPE

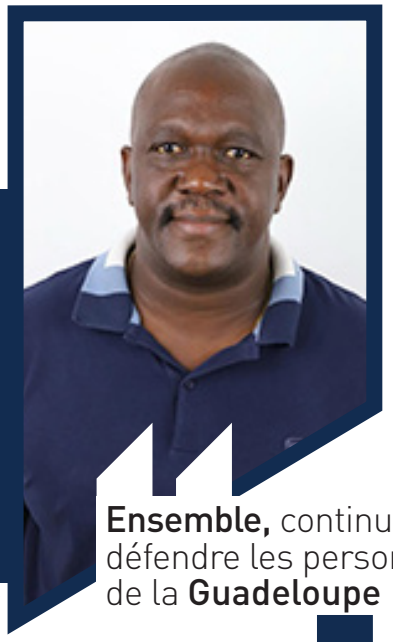
Particularités de notre territoire

480
Personnels pénitentiaires

175,17 %
Surpopulation carcérale (basse terre 190,71 %, baie mahault 159,64 %)

28
Postes vacants

197
Matelas au sol (Basse-Terre 43, baie-mahault 154)



Jean-Jacques RACAMY

> **Ensemble,** continuons à défendre les personnels de la **Guadeloupe**

Parce que servir en Outre-mer ne doit jamais signifier renoncer à l'égalité, nous continuerons à défendre chaque agent avec détermination, proximité et responsabilité

Chères collègues, chers collègues,

Depuis plusieurs années, vous nous accordez votre confiance pour défendre vos intérêts et porter votre voix. Cette confiance nous honore et nous oblige.

Avant tout, **nous voulons saluer l'engagement de l'ensemble des personnels,** tous corps confondus, qui accomplissent chaque jour leurs missions avec professionnalisme et dévouement malgré des conditions de travail particulièrement difficiles. Votre investissement force le respect.

En Guadeloupe, les personnels pénitentiaires exercent leurs missions dans un contexte particulièrement exigeant : surpopulation carcérale, violences, contraintes liées à l'insularité et coût de la vie. Face à ces réalités, **l'UFAP UNSa Justice Guadeloupe est restée présente sur tous les fronts.**

Nous avons porté vos revendications auprès de la DSPOM, de la DGAP, du ministère de la Justice et des Élus.

Nous refusons toute discrimination structurelle envers les Outre-mer. Les agents ultramarins doivent bénéficier des mêmes droits, des mêmes moyens et des mêmes perspectives que leurs collègues de l'Hexagone. Nous continuerons à revendiquer la création d'une UHSA, d'une UHSI, d'un établissement pour mineurs, le déploiement d'une ÉRIS et la formation des élèves surveillants dans nos établissements.

Nous poursuivrons également notre mobilisation pour la construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Martin.

Au quotidien, nous défendons vos droits, vos carrières et vos conditions de travail avec proximité, écoute et détermination.

Le prochain mandat sera décisif pour obtenir davantage de moyens, renforcer les effectifs, améliorer les infrastructures et faire reconnaître les spécificités de nos établissements.

Le jour du scrutin, choisissez une équipe de terrain, expérimentée et engagée. Votez UFAP UNSa Justice. Ensemble, continuons à défendre les personnels de la Guadeloupe et à faire entendre la voix de l'Outre-mer.



L'UFAP UNSa Justice ne simule pas le rapport de force, elle l'exerce ! **SEULE organisation à proposer depuis des années des formes de contestation concrètes.**

UN SYNDICAT FORT, C'EST UN SYNDICAT QUI S'ASSUME !

L'administration pénitentiaire traverse une crise sans précédent : surpopulation record, effectifs insuffisants, violences en hausse, conditions de travail dégradées, reconnaissance absente, réformes imposées sans moyens… Pendant que certains commentent, **l'UFAP UNSa Justice agit, revendique et se bat.**

Nous ne défendons ni une catégorie, ni un métier, ni un territoire, mais **TOUS les personnels. Notre combat est celui de tous.**

Nous refusons une administration qui exige toujours plus en donnant toujours moins, les réformes d'affichage et les économies faites sur ceux qui assurent chaque jour une mission essentielle.

Nous continuerons d'exiger des recrutements massifs, une vraie reconnaissance salariale et statutaire, des conditions de travail dignes et une politique construite sur les réalités du terrain.

Notre indépendance est notre force ! Voter UFAP UNSa Justice, c'est choisir l'action et un syndicalisme qui ne renonce jamais.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY



Vos priorités sont nos combats

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSa JUSTICE

Malgré **une surpopulation pénale exponentielle, des carences graves en effectifs tous corps confondus, des métiers qui usent, qui blessent et qui parfois tuent,** les Personnels pénitentiaires continuent à réussir là où l'ensemble de la société a échoué avant eux et cela, sans moyens, sans soutien institutionnel et sans reconnaissance.

Assez de mépris !

FACE À UN POUVOIR D'ACHAT QUI SE DÉGRADE :

Entre 2022 et 2023, le gouvernement a procédé à deux revalorisations du point d'indice de +3,5 % en juillet 2022 et de +1,5 % en juillet 2023. Ces hausses, présentées comme un effort significatif, ont été rapidement absorbées par l'inflation, qui a dépassé 10 % cumulés sur la période. ***Résultat :*** *le traitement indiciaire réel des fonctionnaires a continué de baisser, année après année. En 2026, la situation est devenue inacceptable : certains agents perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC, leur rémunération n'atteignant le minimum légal que grâce à l'indemnité différentielle. Autrement dit, l'État employeur compense artificiellement des grilles indiciaires devenues obsolètes, au lieu de les revaloriser.*

Des **grilles indiciaires ambitieuses** et largement réévaluées, la fin du recours à l'indemnité différentielle et un point d'indice indexé sur l'inflation.

Le rétablissement de la GIPA, des durées dans les échelons de 2 ans maximum en moyenne, la revalorisation de la PSS, de l'ICP, de l'IFO et de l'IFSE, le paiement des heures supplémentaires et leur défiscalisation pour tous les corps.

FACE À UNE SÉCURITÉ DÉFAILLANTE :

La **création d'Établissements Spécialisés et Adaptés** (ESA) dans chaque région et en Outre-Mer, une évaluation individualisée du potentiel de dangerosité de chaque détenu, la fin du travail isolé par la mise en place du travail en équipes mobiles et des EPI adaptés à la morphologie de chacune et de chacun. Protéger l'agent ne dispense pas d'organiser la détention !

FACE AU MANQUE CRIANT D'EFFECTIFS :

Un **recrutement massif,** des organigrammes de référence pour tous les corps avec une clause de revoyure annuelle et un **Observatoire paritaire permanent des effectifs.**

POUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Une filière autonome de prévention, la **8e semaine de congés pour tous, l'autonomie de service** afin de remettre celui-ci dans les mains des agents et la fin des modes dégradés.

POUR LA VALORISATION DU STATUT ET DE LA CARRIÈRE :

L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, le rétablissement des CAP pour la mobilité et l'avancement et l'élargissement du statut spécial à tous les personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa JUSTICE DIT NON !

- **NON** aux 5 000 vacances de postes, tous corps et grades.
- **NON** aux heures non payées ou écrêtées.
- **NON** à l'indignité de nos conditions de travail, à la surpopulation pénale et aux 5 000 agressions annuelles
- **NON** à la contractualisation de nos métiers.

L'UFAP UNSa JUSTICE ACCUSE !

- L'administration d'inertie en matière de recrutement.
- L'administration d'organiser une forme de travail dissimulé.
- L'administration de bafouer son obligation de garantir notre santé et notre sécurité.
- L'administration de participer à la casse du service public pénitentiaire.

Un changement de CAP radical s'impose !

POUR UNE RETRAITE DIGNE DE CE NOM :

Le maintien du système de répartition, le départ à 52 ans pour les corps dits « super actifs » et 62 ans pour les corps dits « sédentaires ». L'extension du 1/5e à tous les personnels pénitentiaires. Le passage du 1/5e au 1/4e et son déplafonnement pour les personnels de surveillance.

POUR L'INSERTION ET LA PROBATION :

Une Direction autonome de l'Insertion et de la Probation et la consécration des missions des SPIP comme appartenant pleinement au domaine régalien de l'État.

POUR UNE VÉRITABLE FORMATION :

Initiale et continue, intégrée aux cycles de travail. Se former est un droit et ne doit plus coûter des heures aux agents.

POUR L'ACTION SOCIALE :

Une vraie politique du logement, des places en crèche adaptées à nos horaires et des aides à la hauteur de la détresse sociale.

POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE EN OUTRE-MER :

La création des mêmes structures et missions qu'en Hexagone (ERIS, équipe cynotechnique, UHSI, UHSA, EPM, ESA) et la reprise des extractions judiciaires par l'administration pénitentiaire.

La seule réaction possible face à une administration qui fait la sourde oreille, c'est le COMBAT SYNDICAL !
UNIE, DYNAMIQUE et TOURNÉE VERS L'AVENIR

CSAD GUADELOUPE

UFAP
UNSa Justice

Nos engagements

Témoignage Ingrid Gustave pour CSAD GUADELOUPE

Pourquoi je fais du syndicalisme en tant que CPIP ?

Mon engagement syndical est né rapidement après mon entrée dans l'administration pénitentiaire Dès 2004, j'ai été approchée par des syndicalistes. D'abord simple adhérente, j'ai participé à bon nombre de réunions, qui m'ont progressivement donné envie de m'impliquer davantage pour défendre le respect des droits des agents et œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail...

Pour moi, la qualité de l'accompagnement des personnes placées sous-main de justice dépend aussi des moyens mis à disposition des équipes, de l'organisation du travail et de la qualité du dialogue social. Le syndicalisme m'a permis de dépasser une vision individuelle des difficultés rencontrées pour les analyser de manière collective et rechercher des solutions constructives.

Mon expérience syndicale

C'est en 2010 que j'ai véritablement intégré un bureau syndical, d'abord comme trésorière, puis comme secrétaire locale. Impliquée et investie, j'ai progressivement pris part à l'ensemble des activités syndicales de l'Union Régionale : préparation et animation des réunions, rédaction de tracts et de déclarations liminaires, accompagnement des collègues, relais de leurs préoccupations auprès de l'administration, siéger en CSA.

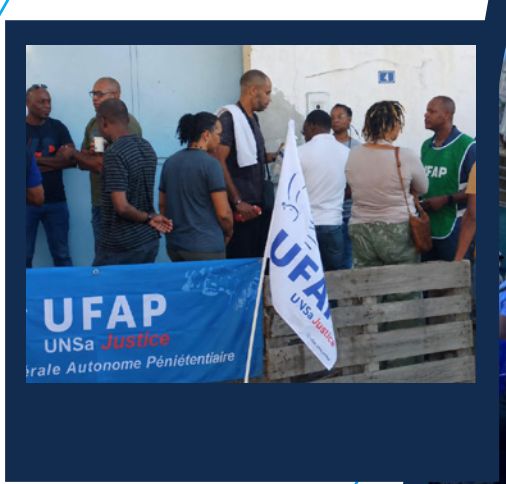
J'occupe une place centrale dans l'élaboration des supports syndicaux. Cette compétence m'a permis de contribuer efficacement à la formulation des revendications, à la structuration des arguments et à la mise en valeur des positions portées collectivement.

J'ai également travaillé sur des dossiers relatifs aux conditions de travail, à l'organisation des services, aux ressources humaines, à l'immobilier du SPIP Guadeloupe, aux équipements. Cet engagement m'a amenée à dialoguer avec des interlocuteurs variés, à argumenter sur la base d'éléments objectifs dans l'intérêt des agents.

Cette expérience a renforcé plusieurs compétences directement mobilisables dans mes fonctions de CPIP : l'analyse des organisations, la conduite de projet, la négociation, la communication, la prise de parole en public, la rédaction de documents stratégiques, la gestion des situations de tension et la capacité à fédérer autour d'objectifs communs.

Le syndicalisme est donc une pierre angulaire de mon parcours.

Nos actions







Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

La liste

Liste CSAD



1
Jean-Jacques Racamy
BCPEN
CP Baie-Mahault



2
Frantz Sapor
MAJEX
MA Basse-Terre



3
Karine Preteriens
SVTE BGD
CP Baie-Mahault



4
Ingrid Gustave
CPIP
SPIP Guadeloupe



5
Bruno Marboeuf
CPT
CP Baie-Mahault



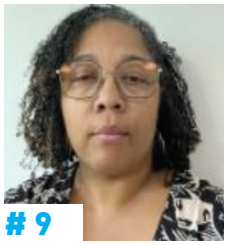
6
Sophia Charlery-Castard
SVTE BGD
MA Basse-Terre



7
Marie-Félix Agnesa
SA
CP Baie-Mahault



8
Bernard Didon
SVT BGD
CP Baie-Mahault



9
Annie Saint-Val
CPIP
SPIP Guadeloupe



10
Dimitri Jultat
SVT BGD
MA Basse-Terre

FLASHEZ-MOI

ET SUIVEZ-NOUS !

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION DÈS MAINTENANT

Disponible sur App Store
Disponible sur Google play